

FOCUS SUR... Travailleurs et saisonniers agricoles : une enquête sur les conditions de travail en extérieur

Antoine Bondéelle, INRS, département Information et communication

Une enquête récente, réalisée auprès des salariés (dont plus de la moitié de saisonniers) et des exploitants ou entrepreneurs de plusieurs filières agricoles, dresse le portrait de ces travailleurs. Selon elle, la généralisation de mesures organisationnelles, ainsi que l'information et la formation de l'ensemble des acteurs, permettraient d'améliorer les conditions de travail et de mieux prévenir les risques en environnements extérieurs.

Les travailleurs agricoles, dont les saisonniers, réalisent un grand nombre de tâches en environnements extérieurs. Suite à la publication en février 2023 du rapport du Conseil économique, social et environnemental (Cese) : « *Travail et climat : quelle prise en charge de l'impact sur la santé au travail ?* », une enquête sous forme de questionnaires traduits en onze langues, a été réalisée par l'agence Croissance Bleue - Cliseve (spécialiste de la RSE), avec l'appui d'un laboratoire de recherche, auprès de 2653 personnes (dont 38 % de femmes) : salariés agricoles (CDI ou CDD saisonniers : 1447 répondants, soit 54 % de CDD saisonniers)¹. Parmi les saisonniers ayant répondu à l'étude, 55 % sont de nationalité étrangère. L'étude a été déployée dans les territoires avec le concours d'un grand nombre de filières et d'organisations professionnelles ou de salariés, ainsi que celui d'écoles ou de centres de formation en agriculture, de coopératives, d'associations, d'organismes de salons agricoles, etc. Selon cette enquête, 81 % des répondants (saisonniers ou non) déclarent travailler « en extérieur » (plein champ ou mer, extérieur urbain ou rural, forêt); 42 % déclarent travailler « sous abri agricole ou en bâtiments fermés » (serres, chais, tunnels plastiques, etc.); et 27 %² déclarent travailler « dans des espaces clos ou mobiles » (bureaux, cabines d'engins, véhicules professionnels climatisés ou non). Ces environnements de travail exposent naturellement un grand nombre d'entre eux aux conditions météorologiques ambiantes (froid, chaleur, vent, pluie, neige...). Pour 68 % des répondants, cette exposition est citée comme « la principale difficulté », y compris devant les efforts physiques. Les risques identifiés par les répondants suivent une typologie classique de l'ensemble des secteurs : physiques (pour 85 % d'entre eux : postures contraignantes, troubles musculosquelettiques, port de charges lourdes, etc.); mentaux (pour 52 %, notamment en lien avec la « soutenabilité » du travail); chimiques (pour 47 % : manipulation de produits dangereux); et infectieux (liés aux agents biologiques) pour 18,5 %.

Parmi les conditions de travail jugées les plus pénibles, les fortes chaleurs dominent très largement, avec 72 % de réponses; les autres conditions météorologiques (pluies fréquentes, etc.) viennent loin derrière. Un travailleur sur trois est contraint d'interrompre son activité en raison des conditions extérieures (de son propre fait, ou par mesure de prévention prévue par l'employeur ou un tiers). Les états de santé de certains salariés ou exploitants (surpoids, âge, diabète et autres affections) peuvent aggraver les effets de l'exposition à des températures élevées. 40 % des répondants déclarent être exposés à des environnements extérieurs considérés comme pénibles plus de trois mois par an.



© Fabrice Dimier pour l'INRS / 2020



En ce qui concerne la prévention des risques, un certain nombre de mesures (notamment organisationnelles) existent déjà dans de nombreuses exploitations, et des pistes d'amélioration émergent. Mais les échanges d'informations et la mise en place de formations sont jugés comme nettement insuffisants par les répondants, et les mesures sont plutôt vécues comme « en réaction » aux conditions de travail, et pas nécessairement « en prévision/en prévention » (Cf. Tableau).

Mieux organiser la prévention face à des conditions extrêmes

Face au véritable défi que constituent les conditions de travail dans l'agriculture, tant pour les exploitants et entrepreneurs que pour les salariés (dont plus de la moitié des répondants sont des travailleurs saisonniers), l'amélioration de l'organisation du travail est citée par une majorité d'entre eux (66 %) comme un levier essentiel pour mieux protéger les travailleurs contre les risques, devant la fourniture d'équipements adaptés (pour 52 %), le suivi de formations spécifiques sur le travail à la chaleur par exemple (pour 40 %) et

l'information sur les risques (pour 35 %). Près d'un répondant sur deux se déclare prêt à participer à « des initiatives collectives » en faveur de la prévention (suivi de formations, travaux avec des organisations, etc.), s'ils disposaient de davantage d'informations sur les risques professionnels liés aux travaux en extérieur. Témoin de cette prise de conscience par une grande majorité d'acteurs du régime agricole, un accord national collectif interbranches pour l'amélioration des conditions de travail a été signé au Salon de l'Agriculture en février 2026, entre les organisations représentatives d'employeurs et de salariés³. ●

1. Le rapport et les présentations de l'étude sont accessibles sur demande sur le site : <https://croissancebleue.com/cliseve/>

2. Plusieurs réponses à cette question étaient possibles.

3. FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. FNB : Fédération nationale du bois. FNEDT : Fédération nationale des entrepreneurs des territoires. FNCuma : Fédération nationale des Cuma (collectifs au service de l'agriculture et des territoires). FFPF : Fédération française des pompes funèbres. UNEP : Union nationale des entreprises du paysage. USRTL : Union syndicale des rouisseurs-telleurs de lin de France. CFDT-FGA (Agri-Agro), CFE-CGC, CFTC-Agri, FO-FGTA : Fédérations des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein des Confédérations françaises de syndicats de salariés.

QUESTIONS	RÉPONSES (EXTRAITS DE L'ENQUÊTE GLOBALE)	% DE RÉPONSES
Principales mesures de prévention (selon les exploitants/entrepreneurs)*	- Adaptation des horaires - Rythmes et pauses - Calendriers des tâches adaptés aux conditions générales - Aucune mesure	75 % 49 % 37 % 16 %
Principales mesures de prévention (selon les salariés)*	- Accès à l'eau potable - Aménagement des horaires (plutôt la nuit/le matin en cas de chaleur) - Aménagement de pauses selon les conditions générales - Fourniture d'équipements adaptés - Aucune mesure	47 % 44 % 26 % 25 % 6 %
Pratiques à renforcer pour mieux protéger la santé et la sécurité au travail (selon les salariés)*	- Mise à disposition d'abris - Accès continu à l'eau potable - Organisation de plus de pauses - Mise à disposition d'équipements de travail ou de protections adaptées	47 % 42 % 41 % 28 %
Informations/sensibilisations sur les risques liés à la chaleur, au froid...**	- Oui/régulières - Ponctuelles/non/ne sait pas	52 % 48 %
Organisation de formations sur ces sujets**	- Non/jamais - Oui/parfois/ne sait pas	68 % 32 %
Travaux avec d'autres organisations sur la prévention des risques**	- Aucune - MSA ou Service de prévention/santé au travail - Autres (organisations d'employeurs, conseils, commune...)	59 % 16 % 25 %

*Plusieurs réponses possibles; leur total peut dépasser 100 %.

**Selon tous les répondants. Une seule réponse possible; leur total est égal à 100 %.

↑ TABLEAU Moyens et mesures de prévention, information et formation des salariés selon les réponses à l'enquête « Cliseve »¹.